

Monsieur le rédacteur,

Le dialogue suivant avait lieu tout dernièrement, entre deux habitants sur le chemin de la Petite Rivière,

JEAN-BAPTISTE. — Revenons chez la Johnson prendre une gobe !

PIERRE. — Moi ? oh non ! c'est bon ça pour les partisans de Laurin. Puisque c'est lui qui, comme préfet, nous a fait ce beau cadeau, il est juste que ses partisans, pour être dignes de leur maître, entretiennent la maison.

JEAN-BAPTISTE. — Tiens te voilà encore avec des scrupules ! Laurin a bien fait après tout. La preuve c'est qu'il a reçu des compliments et des remerciements du conseil de comté.

PIERRE. — C'est vrai, mais on était si content d'être débarrassé de lui ! En effet si, le secret n'est pas. Rhénume n'était pas venu déclarer sur la gazette que le conseil de comté n'avait reçu que quatre piastres seulement, on aurait pu croire que les conseillers avaient les doigts crochés. Maintenant que Laurin est sorti du conseil de comté, les choses seront moins mystérieuses.

JEAN-BAPTISTE. — Oh oui, mais on a perdu un homme instruit, M. Laurin ! qui a porté la robe !

PIERRE. — Dis la jupe plutôt.

JEAN-BAPTISTE. — Vois donc, il a dit à la porte de l'église de l'Ancienne Lorette que notre nouveau maître n'était pas capable, mais que lui, serait là pour lui montrer ? est-il bon ce M. Laurin ?

PIERRE. — Oh le capitaine Dery n'est pas encore aussi stupide que le dit obligamment son ami Laurin, car c'est bien vrai que Laurin le fait passer pour un vieux fou. Pa fait voyager sans qu'il sut pourquoi, chez le capitaine Drolet ; Mais le père Dery n'aura pas longtemps son capot de traquenard, car on dit qu'il commence à s'apercevoir que Laurin se moque de lui. Allons ! tant mieux, car il est temps, c'est bien assez qu'on l'ait envoyé à la chasse malgré lui dans le comté de Portneuf, sans qu'on le fasse pêcher plus longtemps dans le fonds sale du lac à Laurin.

JEAN-BAPTISTE. — A propos est-ce vrai que le curé Ounn a prié M. Laurin de se présenter à Lotbinière ? Si c'est le cas comme nous l'a dit M. Laurin, cela n'est pas bien car il nous fait perdre un homme !

PIERRE. — Tu ne vois pas qu'il s'est moqué de ton homme, car la paroisse de Saint-Sylvestre est defranchisée. D'ailleurs, on l'a jeté dehors pour O'Farrell. Tu peux croire que ton Laurin est bien apprécié par là aussi.

JEAN-BAPTISTE. — C'est vraiment malheureux, car il paraît que c'est un bon Canadien.

PIERRE. — Canadien oh ! oui, il a voté pour donner plus de membres au Haut qu'au Bas-Canada, il a voté les £10, 00

pour les gens de la Pointe-Lévy et imposé sur nous une hypothèque pour cette somme, pour plaire à son ami Le-mieux ; il a voté de plus les millions de piastres de la province pour faire le chemin du Grand Tronc, il a voté contre le Chemin de Fer du Nord, et a voté pour.....

JEAN-BAPTISTE. — Tiens ce n'est pas vrai, ça.

PIERRE. — Vois donc les journaux de la chambre ! et si tu veux je te les montre. On ne ment pas aisément avec des preuves comme celles-là.

JEAN-BAPTISTE. — Oh ! c'est Howison qui dit cela.

PIERRE. — Mais, à propos, as-tu vu comme Laurin a plié pavillon devant lui ?

JEAN-BAPTISTE. — Comment ça ?

PIERRE. — Laurin a été obligé de répondre qu'il ne voulait pas lui répondre. C'est-il brave ça ?

JEAN-BAPTISTE. — Pourquoi ? parce que Laurin savait bien que devant les gens instruits et qui savaient lire, il valait mieux plier le col et garder le silence en face de ses péchés écrits en blanc et en noir dans les livres de la chambre et pour lesquels il a été chassé de Lotbinière. Il ne pouvait pas non plus cette fois blaguer comme dans les campagnes et duper en cachette, le public.

PIERRE. — Mais il regrette bien ses péchés. La preuve c'est qu'il nous a fait signer une requête pour demander au gouvernement de nous, donner non seulement les £40,000 de la pointe-Lévy mais encore toute la somme ronde, ça serait-il beau ça ?

JEAN-BAPTISTE. — Pauvre Pierre, tu dois voir que M. Laurin doit être ou bien lâche ou bien effronté pour penser réussir à nous faire croire à une telle pareille. Tiens ! Es-tu capable de faire du neuf avec du vieux ? Eh bien ! Laurin nous a vendu à la Pointe-Lévy en 1853, il a donné aux possesseurs des £10,000 en hypothèque sur nos revenus du côté nord. Aujourd'hui il ne nous re-te plus qu'à payer. On peut courir après le gouvernement, il se moque bien de nous maintenant ; les requêtes de Laurin font l'effet d'un caillou sur une jambe de bois.

PIERRE. — C'est ce que je pensais l'autre jour. On est enfoncé comme pour le siège du gouvernement que l'on a mis pour toujours à Bytown. On a déjà dépensé cent mille louis pour les bâisses, comment peut-on avoir d'espoir. Mon dieu, ça, et le bill d'usure, ça va ruiner complètement les habitants !

JEAN-BAPTISTE. — A qui la faute, mon cher, si ce n'est à ceux qui ont cru aux paroles grossières de Laurin et autres qui les avaient déjà vendus pour une place dans la tenure seigneuriale ou ailleurs et qui venaient encore les tromper d'une manière si visible.

PIERRE. — On le voit que trop aujourd'hui mais il est trop tard ! Pauvres habi-

tants que nous sommes, on se vengera rudement quelque bon jour !

JEAN-BAPTISTE. — Oh ! on t'embêtera encore !

PIERRE. — Moi ! pas Laurin toujours ni ses amis. C'est assez d'une foi ! au diable le capitaine Dery, le petit Michel le magistrat et tout le petit lot de l'Ancienne Lorette. Bonjour Baptiste, des compliments chez vous.

UN HABITANT.

## ANNONCES.

### SITUATION DEMANDEE.

Un jeune homme qui connaît à fond les langues française et anglaise désire obtenir une situation analogue à son état.

Il donnera un cours ou des leçons privées à domicile, au choix des élèves.

S'adresser à ce bureau.

27 janvier 1850.

### PENSION.

Deux ou trois messieurs pourront au premier de mai prochain se procurer une bonne pension à un prix raisonnable, chez une famille Canadienne et meurant rue Saint-George faubourg Saint-Jean.

S'adresser à ce bureau.

1 décembre 1850.

### ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

### L'OBSERVATEUR.

PARAIT

### UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

TARIF DES ANNONCES : Six lignes et au-dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s. 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR